

Département  
de la Moselle

---

*Canton de Coteaux de Moselle*

---

*Nombre de Conseillers*  
Elus : 15

---

*Nombre de Conseillers*  
Présents : 15

---

*Nombre de Conseillers*  
Absents excusés : 0

---

*Nombre de Conseillers absents*  
Non excusés : néant

---

*Nombre de Conseillers*  
Ayant donné procuration : 0

---

*Date d'envoi convocation :*  
27/10/2021

## Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 02 novembre 2021 à 20 h 30**

Sous la présidence de Monsieur François  
CARPENTIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Géraldine  
HAMERT, Sandra KREMER, Karine HUMBERT  
Emilie EVAIN, Aurélie DUBOIS, Nathalie DUCRET

Messieurs Gérard LEININGER,  
Nicolas PETIT, Guillaume SIBILLE, ENCKLE Claude  
Dominique CHATEAU, Vianney  
TRITZ-KAYSER

**ETAIT ABSENT EXCUSE** :

**ETAIT ABSENT NON EXCUSE** : Néant

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

- 1/ Demande de Subvention associations communales**
- 2/ Subvention pour sortie scolaire**
- 3/ Contrat de Balayage**
- 4/ Modification du temps de travail du poste d'ATSEM**
- 5/ Convention Mairie/Arts'disants**
- 6/ Transfert de propriété des réseaux de télécommunications**
- 7/ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**
- 8/ Validation commande éclairage public**
- 9/ Divers**

## 1/ Demande de Subvention associations communales

Rapporteur François CARPENTIER

### Rapport

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les demandes de subvention pour les saisons 2021/2022 des associations communales :

- L'Atelier des poupées d'Heidy : 0 €
- Carrefour des rencontres : 330 €
- CHORALIE'S COCKTAIL : 0 €
- PIQUE POKER : 300 €
- EXCELSIOR FOOT : 8 000 €
- ACL : 4 000 €
- Cuvry dans un fauteuil : 0 €
- Arts'disant : 2 000 €
- Tennis : 1 500 €
- BJJ : 300 €
- HANDBALL : 0 €
- Badminton : 1 000 €
- Karaté Cuvry : 0 €
- Judo Cuvry : 0 €
- Tennis de table : 0 €
- Basket : 0 €

Monsieur le Maire rappelle également que certaines associations ont participé aux 2S2C en 2020 et au sport à l'école en 2021. Il propose donc d'allouer une subvention d'un montant de 300 € aux associations ayant participé au 2S2C et 400 € pour le sport à l'école.

	2S2C	Sport à l'école
Karaté	300 €	400 €
Handball	300 €	400 €
Badminton	300 €	400 €
Tennis de table	300 €	400 €
Football	120 € → 180€ déjà versés	400 €

### Motion :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2021/2022 :

- Judo : 300 € (unanimité)
- Carrefour des rencontres : 330 € (unanimité)
- EXCELSIOR FOOT : 5 000 € (unanimité)
- PIQUE POKER : 300 € (unanimité)
- ACL : 1 500 € (unanimité)
- Badminton : 300 € (unanimité)

- Karaté : 300 € (unanimité)
- Tennis de Table : 300 € (unanimité)
- Arts'disant : 300 € (unanimité)

**VALIDE** la proposition de subvention pour les 2S2C et Sport à l'école.

	2S2C	Sport à l'école
Karaté	300 €	400 €
Handball	300 €	400 €
Badminton	300 €	400 €
Tennis de table	300 €	400 €
Football	120 € → 180€ déjà versés	400 €

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

## **2/ Subvention pour sortie scolaire**

*Rapporteur François CARPENTIER*

### **Rapport**

Monsieur le Maire informe le conseil de la décision du groupe scolaire d'organiser un voyage de fin d'année à Lac du Der pour les élèves du CE2 au CM2.

Le voyage reviendrait à environ 260 € par enfant, par conséquent Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'alléger la charge des parents en allouant la somme de 100 € par enfant de Cuvry participant au voyage soit au maximum une enveloppe de 4 000.00 €. Cette subvention sera versée directement aux parents.

Il propose également que cette somme soit versée directement aux parents à la suite du voyage sur présentation d'une attestation de séjour établit par le directeur du groupe scolaire et d'un RIB.

### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2022

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

**Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0**

## **3/ Contrat de Balayage**

*Rapporteur François CARPENTIER*

- **Avenant contrat 2021**

### **Rapport**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal quand raison de la création des lotissements Clos Saint Vincent de Paul et Haut Rozin III, il est nécessaire de faire un

avenant au contrat du 11/02/2019 concernant le balayage des voiries communales avec la société SERVILOC Lorraine à HAUCONCOURT (Moselle).

Le marché de base était de 349 € HT, l'avenant quant à lui s'élève à 538 € HT pour un dernier passage en 2021.

### **Motion**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'avenant de la société SERVILOC Lorraine pour un montant de 538 € HT.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

- **Contrat de balayage des rues 2022**

### **Rapport**

Dans la continuité du point précédent, Monsieur le Maire propose au conseil l'offre de la société SERVILOC lorraine pour 4 passages de la balayeuse en 2022 pour un montant de 2 152 € HT soit 538 € HT le passage.

### **Motion**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'avenant de la société SERVILOC Lorraine pour un montant de 2 152 € HT pour l'année soit 538 € HT le passage.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

## **4/ Modification du temps de travail du poste d'ATSEM**

*Rapporteur François CARPENTIER*

### **Rapport**

Compte tenu de la demande de l'agent en poste de diminuer son temps de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet créé initialement pour une durée de 33 heures par semaine par délibération du 18/06/2020, à 30 heures par semaine à compter du 01/11/2021,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

**Motion :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

**5/ Convention Mairie/Arts'disants**

*Rapporteur François CARPENTIER*

**Rapport**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la création de l'association Arts'disant, cette dernière souhaitant utiliser les infrastructures communales il est donc nécessaire de réaliser une convention de mise à disposition comme avec les autres associations communales. Il propose au conseil de lui donner pouvoir afin de signer ladite convention dans les mêmes conditions que les précédentes.

Le Maire invite le conseil à faire part de ses remarques.

**Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer la convention adéquate.

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

**6/ Transfert de propriété des réseaux de télécommunications**

*Rapporteur François CARPENTIER*

**Rapport**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 20 septembre 2021 relative au transfert des réseaux de télécommunications des Communes à la Métropole,

**CONSIDERANT** que le passage en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,

**CONSIDERANT** la compétence transférée « établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications »,

**CONSIDERANT** que le transfert de propriété à titre gratuit des réseaux de télécommunications doit faire l'objet d'une délibération concordante de la Commune, propriétaire de son réseau,

#### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver le transfert en pleine propriété de son réseau de télécommunication à la Métropole.

Pour : 15            Contre : 0            Abstention : 0

### **7/ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

*Rapporteur Dominique CHATEAU*

#### **Rapport**

Monsieur CHATEAU présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable conformément à l'obligation légale.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

#### **Motion**

Le conseil municipal,

**PREND** note du rapport présenté.

**Pour : 15            Contre : 0            Abstention : 0**

### **8/ Validation commande éclairage public**

*Rapporteur François CARPENTIER*

#### **Rapport**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission travaux s'est réunie le 24/10/2021 pour analyser les offres concernant les travaux d'éclairage public.

3 offres ont été analysées :

- SVT à MANONCOURT/SEILLE (Meurthe-et-Moselle) pour un montant de 54 025.00 € HT
- CITELUM – agence Est pour un montant de 59 946.60 € HT
- SPIE City Networks à JOUY-AUX-ARCHES (Moselle) pour un montant de 57 495.00 € HT

Il informe le conseil que la commission a retenue l'offre de la société SVT à MONONCOURT/SEILLE pour un montant de 54 025.00 € HT

#### **Motion**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**VALIDE** la décision de la commission travaux de retenir la société SVT à MONONCOURT/SEILLE pour un montant de 54 025.00 € HT

**Pour : 15            Contre : 0            Abstention : 0**

## 9/ Divers

Rapporteur François CARPENTIER

- **Avenant mission de contrôle technique Atelier communal**

### **Rapport**

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération du 20/09/2018 choisissant le bureau de contrôle BTP CONSULTANTS à METZ (Moselle) pour un montant de 1 900 €HT pour la supervision des travaux d'agrandissement du local technique.

Au vu des travaux réalisé lors du projet le bureau de contrôle propose de revoir son prix à la baisse 1 200.00 € HT contre 1 900.00 € HT prévu initialement

### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ** la proposition du bureau de contrôle pour un montant de 1 200.00 €HT

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

François CARPENTIER		Dominique CHATEAU	
Claude ENCKLE		Gérard LEININGER	
Géraldine HAMERT		Vianney TRITZ- KAYSER	
Thomas DAGUIN		Nathalie DUCRET	

Guillaume SIBILLE		Sandra KREMER	
Emilie EVAIN		Karine HUMBERT	
Jérôme MATTE		Nicolas PETIT	
Aurélie DUBOIS			